

Mariage LGBT et polygamie : il n'y a pas de dérapage

Article rédigé par *Liberté politique*, le 21 mars 2016

[Selon Thibaud Collin](#), qui prend la défense de Marion Maréchal Le Pen, en montrant les conséquences de la loi Taubira :

"[...] Non seulement le propos de Marion Maréchal-Le Pen n'est pas un dérapage mais il exprime fort bien la logique sous-jacente aux législations redéfinissant le mariage civil. Que cette logique ne soit pas perçue ou qu'elle soit l'objet d'un déni ne change rien à son existence.

En effet, quelle était, avant la loi Taubira, la référence dont on déduisait les conditions objectives du mariage civil: différence des sexes, interdit de l'inceste, monogamie, âge des conjoints ? La transmission de la vie humaine ; celle-ci ne pouvant être assurée que par l'union d'un homme et d'une femme, ce qui fait... deux personnes et non pas trois ou quatre! Or puisque la revendication homosexuelle veut à tout prix maintenir le lien entre mariage et filiation (« sociale »), il faut trouver un substitut à cette référence. Par quoi la remplacer ? Les volontés contractuelles d'individus, quelle que soit leur orientation sexuelle.

Triomphe de la volonté

Mais si la seule volonté suffit à légitimer l'articulation entre mariage et filiation, au nom de quoi continuer à rendre obligatoires les autres conditions, elles aussi déduites de l'étayage sur la procréation naturelle ? Pourquoi, par exemple, conserver la monogamie ? Pourquoi ne pas enfin reconnaître que jusqu'à maintenant seuls les monogames ont pu se marier et qu'ainsi les polygames ont été injustement discriminés puisqu'ils n'ont pu se marier qu'en niant leur désir polygame ? A cette question, que j'ai posée lors de mon audition à la Commission des lois de l'Assemblée nationale (13 décembre 2012), **il m'a été répondu, en la personne du député EELV Sergio Coronado, que le peuple français n'était pas (encore) prêt à accepter cette grande réforme sociétale.** Il est donc évident que la loi Taubira reste « polyphobe » et qu'aucun argument sérieux ne peut être opposé à la revendication de l'ouverture du mariage civil aux individus voulant contracter un mariage à *n* partenaires. S'ils s'aiment et qu'ils veulent vivre ensemble, s'ils désirent assumer un projet parental à trois, quatre ou cinq, au nom de quoi les clercs officiant dans leur chaire médiatique pourraient-ils leur interdire le bonheur ?

Polyamour et polygamie

On pourrait m'accuser de chipotage ou d'aveuglement, car enfin comment mettre sur un pied d'égalité le « polyamour » d'habitants de Belleville ou de Montreuil [vivant en « trouple »](#) et le huis-clos sordide de femmes musulmanes contraintes de vivre avec leur potentat de mari? Outre son caractère « nauséabond », une telle différenciation des situations oublie que la revendication des droits de l'individu = x fait, par définition, abstraction des contenus de vie concrets.

Il y a donc bien une alliance objective entre les libertaires réclamant à la suite de Jacques Derrida un

mariage à *n*partenaires et les partisans traditionnels de la polygamie. Les cris d'orfraie poussés en réaction aux propos de Marion Maréchal Le-Pen manifestent l'inconséquence des progressistes béats qui pensent que la volonté peut, à elle seule, déterminer une limite infranchissable. L'arbitraire de la volonté est potentiellement sans limite. Pour une fois, Sergio Coronado est d'accord avec Marion Maréchal-Le Pen."